

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 24.09.2025
imprimée le: 24.09.2025

RUBRIQUE 01: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit:
WINTER SAVORY SPAIN ORG OIL
- Code du produit:
B854
- No CAS:
8016-68-0
- Numéro CE
290-280-2
- No CAS EINECS:
90106-57-3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation
Uniquement pour usage industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

PHYTOFRANCE SAS - Complexe La Gastade, Box BP5
FR 34131 CANDILLARGUES - FRANCE
0467296425 www.phytofrance.com

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
FR-ORFILA (INRS): +33(0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 02: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05

Skin Corr. 1C - H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS08

Asp. Tox. 1 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Acute Tox. 4 - H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Sens. 1 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.



GHS09

Aquatic Chronic 2 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger



GHS05



GHS08



GHS07



GHS09

(Suite page 2)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 24.09.2025
imprimée le: 24.09.2025

DESIGNATION : WINTER SAVORY SPAIN ORG OIL

(Suite de la page 1)

- Mention d'avertissement
Danger
- Mentions de danger
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:
Non applicable.
- vPvB:
Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 03: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

No CAS

Désignation

8016-68-0 Satureja montana L.

- Code(s) d'identification
- numéro CE:
290-280-2

- Composants dangereux:

No CAS

%

499-75-2	CARVACROL numéro CE: 207-889-6 Skin Corr. 1B - H314, Eye Dam. 1 - H318; Acute Tox. 4 - H302, Skin Sens. 1B - H317	20,001-50,00
99-87-6	P-CYMENE numéro CE: 202-796-7 Acute Tox. 3 - H331; Asp. Tox. 1 - H304; Flam. Liq. 3 - H226; Aquatic Chronic 2 - H411	10,001-20,00
99-85-4	GAMMA-TERPINENE numéro CE: 202-794-6 Flam. Liq. 3 - H226; Repr. 2 - H361; Aquatic Chronic 2 - H411	10,001-20,00
89-83-8	THYMOL numéro CE: 201-944-8 Skin Corr. 1B - H314, Eye Dam. 1 - H318; Acute Tox. 4 - H302; Aquatic Chronic 2 - H411	5,001-10,00
87-44-5	caryophyllene numéro CE: 201-746-1 Asp. Tox. 1 - H304; Skin Sens.	1,001- 5,000

(Suite page 3)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 24.09.2025
imprimée le: 24.09.2025

DESIGNATION : WINTER SAVORY SPAIN ORG OIL

(Suite de la page 2)

507-70-0	1B - H317	
	borneol	1,001- 5,000
	numéro CE: 208-080-0	
*	 Eye Dam. 1 - H318;  Flam. Sol. 2	
*	- H228;  Skin Irrit. 2 - H315	
123-35-3	MYRCENE	1,001- 5,000
	numéro CE: 204-622-5	
	 Asp. Tox. 1 - H304;  Flam. Liq. 3	
	- H226;  Skin Irrit. 2 - H315, Eye	
	Irrit. 2 - H319	
80-56-8	pin-2(3)-ene (alpha pinene)	1,001- 5,000
	numéro CE: 201-291-9	
	 Asp. Tox. 1 - H304;  Flam. Liq. 3	
	- H226;  Acute Tox. 4 - H302, Skin	
	Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1B - H317	
99-86-5	ALPHA-TERPINENE	1,001- 5,000
	numéro CE: 202-795-1	
	 Asp. Tox. 1 - H304;  Flam. Liq. 3	
	- H226;  Acute Tox. 4 - H302, Skin	
	Sens. 1 - H317;  Aquatic Chronic 2 -	
	H411	
78-70-6	LINALOOL	1,001- 5,000
	numéro CE: 201-134-4	
	 Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 -	
	H319, Skin Sens. 1B - H317	
562-74-3	p-Menth-1-en-4-ol	0,101-1,000
	numéro CE: 209-235-5	
	 Acute Tox. 4 - H302, Acute Tox. 4 -	
	H332, Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 -	
	H319, Skin Sens. 1B - H317, STOT SE 3 - H336	
79-92-5	camphene	0,101-1,000
	numéro CE: 201-234-8	
	 Flam. Sol. 1 - H228;  Eye Irrit.	
	2 - H319;  Aquatic Acute 1 - H400 (M=1)	
	, Aquatic Chronic 1 - H410 (M=1)	
5989-27-5	LIMONENE	0,101-1,000
	numéro CE: 227-813-5	
	 Asp. Tox. 1 - H304;  Flam. Liq. 3	
	- H226;  Skin Irrit. 2 - H315, Skin	
	Sens. 1B - H317;  Aquatic Acute 1 -	
	H400 (M=1); Aquatic Chronic 3 - H412	
127-91-3	pin-2(10)-ene (pinene beta)	0,101-1,000
	numéro CE: 204-872-5	
	 Asp. Tox. 1 - H304;  Flam. Liq. 3	
	- H226;  Skin Irrit. 2 - H315, Skin	
	Sens. 1B - H317	
470-82-6	EUCALYPTOL	0,101-1,000
	numéro CE: 207-431-5	
	 Flam. Liq. 3 - H226;  Skin Sens.	

(Suite page 4)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 24.09.2025
imprimée le: 24.09.2025

DESIGNATION : WINTER SAVORY SPAIN ORG OIL

(Suite de la page 3)

106-24-1	1B - H317 GERANIOL numéro CE: 203-377-1  Eye Dam. 1 - H318;  Skin Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1 - H317	0,101-1,000
586-62-9	p-mentha-1,4(8)-diene (terpinolene) numéro CE: 209-578-0  Asp. Tox. 1 - H304;  Skin Sens. 1B - H317;  Aquatic Acute 1 - H400 (M=1), Aquatic Chronic 1 - H410 (M=1)	0,101-1,000

RUBRIQUE 04: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- **Remarques générales:**
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- **Après contact avec la peau:**
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 05: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

EU

(Suite page 5)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 24.09.2025
imprimée le: 24.09.2025

DESIGNATION : WINTER SAVORY SPAIN ORG OIL

(Suite de la page 4)

RUBRIQUE 06: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 07: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.

• Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

• Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

• Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 08: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Néant
- Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.
Eviter tout contact avec la peau.
Eviter tout contact avec les yeux.

(Suite page 6)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 24.09.2025
imprimée le: 24.09.2025

DESIGNATION : WINTER SAVORY SPAIN ORG OIL

(Suite de la page 5)

- **Protection respiratoire:**
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**
Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- * • **Protection des yeux/du visage**
Lunettes de protection (en acétate ou équivalent)
- **Protection du corps:**
Vêtement de protection étanche
Chaussures de sécurité

RUBRIQUE 09: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

*	État physique	Liquide
	Couleur:	jaune pâle à jaune-brun
	Odeur:	agreste
	Seuil olfactif:	Non déterminé.
	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	209,3 °C
	Inflammabilité	Non déterminé.
	Limites inférieure et supérieure d'explosion	
	Inférieure:	Non déterminé.
	Supérieure:	Non déterminé.
	Point d'éclair	63,0 °C NFT 60-103 CC
	Température de décomposition:	Non déterminé.
	pH	Non déterminé.
	Viscosité:	
	Viscosité cinématique	Non déterminé.
	Dynamique:	Non déterminé.
	Solubilité	
	l'eau:	Non déterminé.
	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
	Pression de vapeur:	Non déterminé.
	Densité et/ou densité relative	
	Masse volumique:	Non déterminé.
	Densité relative	0,9100 0,939 D20/20
	Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Aspect:

Forme: liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'auto-inflammation Non déterminé.

Propriétés explosives: Non déterminé.

Teneur en solvants:

Teneur en substances solides: 0,00 %

(Suite page 7)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 24.09.2025
imprimée le: 24.09.2025

DESIGNATION : WINTER SAVORY SPAIN ORG OIL

(Suite de la page 6)

Changement d'état

Taux d'évaporation: Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles Non applicable

Gaz inflammables Non applicable

Aérosols Non applicable

Gaz comburants Non applicable

Gaz sous pression Non applicable

Liquides inflammables Non applicable

Matières solides inflammables Non applicable

Substances et mélanges autoréactifs Non applicable

Liquides pyrophoriques Non applicable

Matières solides pyrophoriques Non applicable

Matières et mélanges auto-échauffants Non applicable

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau Non applicable

Liquides comburants Non applicable

Matières solides comburantes Non applicable

Peroxydes organiques Non applicable

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Non applicable

Explosibles désensibilisés Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Non déterminé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ISO LD/LC

499-75-2 CARVACROL

Oral, LD50: 810 mg/kg (rat)

89-83-8 THYMOL

Oral, LD50: 980 mg/kg (rat)

87-44-5 BETA-CARYOPHYLLENE

Oral, LD50: > 5000 mg/kg (rat) (Hart and Wong 1971)

99-86-5 ALPHA-TERPINENE

Oral, LD50: 1680 mg/kg (ETA)

78-70-6 LINALOOL

(Suite page 8)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 24.09.2025
imprimée le: 24.09.2025

DESIGNATION : WINTER SAVORY SPAIN ORG OIL

(Suite de la page 7)

Oral, LD50: 2790 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 5610 mg/kg (lapin)

79-92-5 camphene

Oral, LD50: 5000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 2500 mg/kg (lapin)

5989-27-5 LIMONENE

Oral, LD50: 4400 mg/kg (rat)

470-82-6 EUCALYPTOL

Oral, LD50: 3849 mg/kg (souris) (Jiao Xu, 2014)

• Effet primaire d'irritation:

- de la peau:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- des yeux:

Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

• Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

• Mutagénicité sur les cellules germinales

87-44-5 BETA-CARYOPHYLLENE

OECD 471 AMES: NEGATIVE (in vitro) (Heck and al., 1989)

78-70-6 LINALOOL

OECD 471 AMES: NEGATIVE (in vitro) (Letizia and al., 2007)

470-82-6 EUCALYPTOL

OECD 471 AMES: NEGATIVE (in vitro) (Haworth, 1983)

• Cancérogénicité

78-70-6 LINALOOL

Micronoyau: NEGATIVE (souris) (in vivo, Letizia and al., 2007)

Micronoyau: NEGATIVE (in vitro) (DiSotto and al., 2011)

• Toxicité pour la reproduction

Non déterminé.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Non déterminé.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Non déterminé.

• Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

• Toxicité subaiguë à chronique:

87-44-5 BETA-CARYOPHYLLENE

Oral, NOAEL: 700 mg/kg (rat) (90 days Schmitt 2016)

78-70-6 LINALOOL

Oral, NOAEL: 200 mg/kg (rat) (maternal toxicity, Politano and al., 2008)

11.2 Informations sur les autres dangers

• Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

• Toxicité aquatique:

99-87-6 P-CYMENE

LD50: 1,63 mg/l (poisson) (OECD 203)

123-35-3 MYRCENE

LD50: 0,51 mg/l (poisson) (OECD 203)

CE50/48h: 0,65 mg/l (daphnie)

78-70-6 LINALOOL

LD50: 27,8 mg/l (poisson) ((OECD 203) RIFM 1991)

ErC50(0-72h): 156,7 mg/l (algue)

ErC50(0-48h): 59 mg/l (daphnie) ((OECD 202)

5989-27-5 LIMONENE

LD50: 0,71 mg/l (poisson) (OECD 203)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(Suite page 9)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 24.09.2025
imprimée le: 24.09.2025

DESIGNATION : WINTER SAVORY SPAIN ORG OIL

(Suite de la page 8)

- Comportement dans les compartiments de l'environnement:
Non déterminé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:
Non applicable.
- vPvB:
Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques:
Non déterminé.
- Remarque:
Toxique chez les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Toxique pour les organismes aquatiques.
La substance est dangereuse pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

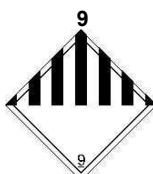
- **ADR** UN3082
- **IMDG** UN3082
- **IATA** UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- **ADR** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SATUREJA MONTANA L.)
- **IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (SATUREJA MONTANA L.)
- **IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (SATUREJA MONTANA L.)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- **ADR**
- **Classe** 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
- **Étiquette**



- **IMDG**

(Suite page 10)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

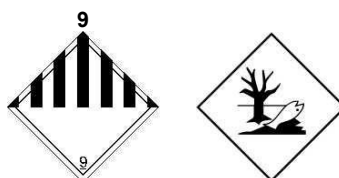
revue le: 24.09.2025
imprimée le: 24.09.2025

DESIGNATION : WINTER SAVORY SPAIN ORG OIL

(Suite de la page 9)

. **Class** 9 Matières et objets dangereux divers.

. **Label**

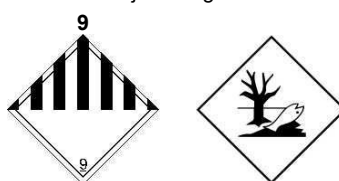


. **IATA**

. **Class**

9 Matières et objets dangereux divers.

. **Label**



14.4 Groupe d'emballage

. **ADR** III

. **IMDG** III

. **IATA** III

14.5 Dangers pour l'environnement

. **Marine Pollutant:** Oui

. **Indice Kemler:** 90

. **No EMS:** F-A,S-F

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Attention: Matières et objets dangereux divers.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

. **ADR**

. **Quantités exceptées (EQ):** E1

. **Quantités limitées (LQ)** 5L

. **Catégorie de transport** 3

. **IMDG**

* . **Quantités limitées (LQ)** 5L

* . **Quantités exceptées (EQ)** E1

- "Règlement type" de l'ONU:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A. (SATUREJA MONTANA L.), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- * • PFAS
- * • Aucun des composants n'est compris.
- Directive 2011/65/UE Limitation de l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Ann.II
- Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite pour l'octroi d'une licence - article 5, § 3)
- Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
- Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

(Suite page 11)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 24.09.2025
imprimée le: 24.09.2025

DESIGNATION : WINTER SAVORY SPAIN ORG OIL

(Suite de la page 10)

- Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 111/2005 pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.
 - Prescriptions nationales:
 - Directives techniques air:
 - Classe Part en %
I 0,18
 - Classe de pollution des eaux:
En général non polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

- Phrases importantes
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H228 Matière solide inflammable.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H331 Toxique par inhalation.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - * H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
 - * H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - * H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - * H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - * H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Remarques pour formation
Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.
- * Date de la version précédente:
* 09.09.2024
- * Numéro de la version précédente:
* 1.00
- Acronymes et abréviations:
CE50: effective concentration at 50% ErC50:concentration of test substance which results in a 50 percent reduction in either growth rate (ErC50)relative to the control within 72hrs exposure.
IFRA:International Fragrance Association IOFI:International Organization of the Flavor Industry
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
OECD:Organisation for Economic Co-operation and Development
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organisation
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

(Suite page 12)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 24.09.2025
imprimée le: 24.09.2025

DESIGNATION	:	WINTER SAVORY SPAIN ORG OIL
--------------------	----------	------------------------------------

(Suite de la page 11)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- Sources
IFRA/IOFI Labelling Manual, Dossier d'enregistrement REACH, Informations fournisseurs
- * Données modifiées par rapport à la version précédente